



COMMUNE DE ROBION

Arrondissement d'APT

DE 2023-014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION

SÉANCE du 07 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le sept mars à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 28 février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Bernard BOUDOIRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Bijan AZMAYESH, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI

Absents excusés : Jean-Claude VASSOUT, Syndie FABRE, Olivia HILAIRE, Christine NALLET, Valérie MOUTTE, Jean-Noël JAUBERT

Pouvoir de : Jean-Claude VASSOUT à Marie-José SCHREIDER, Syndie FABRE à Danielle MARROU, Olivia HILAIRE à Gwénaél LOUAISEL, Christine NALLET à Jean-Yves RICHAUD, Valérie MOUTTE à Séverine BERGERET, Jean-Noël JAUBERT à Patrick SINTES

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

4.1.1 – Création de poste permanent – Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,
Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité sur proposition de l'autorité territoriale, de créer, transformer ou supprimer des emplois permanents à temps complet et/ou à temps non complet au fonctionnement des services de la commune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs communaux en créant au 1^{er} avril 2023 l'emploi suivant :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet 35/35°

Dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, un départ en retraite dans le service des finances de la commune est prévu et nécessite la réorganisation du service. Dès lors, il s'avère indispensable pour assurer le bon fonctionnement du service de procéder à un recrutement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (21 présents + 6 pouvoirs),

Approuve à compter du 1^{er} avril 2023 la création ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs:

- En créant un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet 35/35°

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires à la rémunération des nommés dans les emplois.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20230308-DE_2023_014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2023

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 08 mars 2023
Le Maire,
Patrick SINTES



La secrétaire de séance
Monique JOANNY